

# Les NH comme bases de construction morphologique

## Lexèmes construits sur noms propres de personnalités politiques françaises

Mathilde Huguin  
ATILF – CNRS & Université de Lorraine (UMR 7118)  
mathilde.huguin@univ-lorraine.fr

### Résumé

Cette analyse a pour objectif d'étudier les mots morphologiquement construits sur les noms propres de personnalités politiques (*e.g. Christiane Taubira > taubiresque*). Jusqu'à maintenant, aucune étude n'a proposé de traitement approfondi du NPr dans une perspective morphologique. À partir d'une liste comprenant 90 noms propres de personnalités françaises ayant exercé une fonction politique depuis 1981, nous avons généré des formes candidates, potentiellement existantes (*e.g. chiraquiser, chiraquois*). L'attestation de ces candidats a été vérifiée en ligne. Ces données, ainsi récoltées, sont triées et organisées dans une base de données lexicales qui contient, pour chaque entrée, les informations formelles, catégorielles et sémantiques sur la relation morphologique unissant un nom propre de personnalité politique, et le mot construit sur la base de ce nom. À partir des observations faites sur ce corpus, nous proposons nos premiers résultats. Nous soutenons que la morphologie apporte un éclairage nouveau à la définition linguistique de nom propre, tant du point de vue sémantique que formel, notamment au regard de la notion de lexème, unité de base de la morphologie lexématique.

### Introduction

Le nom propre (désormais NPr) est une partie du discours héritée du grec κύριο ὄνομα ('*nom souverain*') et traduite par la suite en latin par *nomen proprium*. C'est celui qui est à « proprement parler » un nom : l'exemplaire par excellence de cette catégorie. Pourtant, le NPr a longtemps été rejeté des études en linguistique. Le fait qu'il soit considéré comme vide de sens pour certains (Mill, 1843 ; Kripke, 1972 *cf.* § 1.3.) en fait un objet linguistique particulier. Le NPr est traditionnellement défini comme désignant un individu singulier contrairement au nom commun (désormais Nc) qui dénote une classe, une catégorie d'individus. En France, ce n'est qu'à partir des années quatre-vingt avec des auteurs comme G. Kleiber (1981), M.-N. Gary-Prieur (1994) ou K. Jonasson (1994) que les linguistes commencent à s'intéresser à ce « parent pauvre de la linguistique » (Molino, 1982 : 5). Désormais, le NPr fait partie intégrante des études en linguistique. En témoignent les numéros entiers de revues dédiés au sujet : *Langage* 66 (1982), *Langue Française* 92 (1991), *Mots* 63 (2000), *Lexique* 15 (2000), *Langue française* 146 (2005), *Les Carnet du Cediscor* 11 (2009) et le dernier en date *Langue Française* 190 (2016).

Toutefois, le traitement linguistique du NPr se cantonne à des descriptions d'ordre syntaxique, sémantique et discursif. À travers cette étude, nous proposons d'aborder le NPr dans une perspective morphologique. Notre analyse a pour objectif d'étudier les mots construits sur des noms désignant des humains : les anthroponymes. Plus précisément, nous nous intéressons aux mots construits sur noms propres de personnalités politiques françaises (désormais NPP, pour Nom de Personnalité Politique) dont voici d'ores et déjà quelques exemples (1) (2).

(1) JACQUES CHIRAC<sub>NPr</sub> > CHIRAQUIE<sub>Nc</sub><sup>1</sup>

Pourquoi la **chiraquie** rallie François Hollande. À l'approche du scrutin, de nombreux proches de l'ancien chef de l'État ont fait savoir qu'ils soutiennent François Hollande, et ce dès le premier tour.<sup>2</sup>

(2) VALÉRY GISCARD D'ESTAING<sub>NPr</sub> > GISCARDÔLATRE<sub>Nc</sub>

"Je ne suis pas **giscardôlatre**, je ne serai pas giscardophobe" par André Diligent, secrétaire général du CDS, lors de la réunion de la Fédération départementale du CDS à Angers.

Deux questions ont guidé notre cheminement tout au long de ce travail : que peut-on dire de ces données construites sur NPr d'un point de vue morphologique ? Et, plus généralement, qu'est-ce que la perspective morphologique nous apprend sur le NPr ?

Après avoir présenté dans la section (§ 1.1.) le cadre théorique de notre étude et des exemples, issus de la littérature, de mots morphologiquement construits sur NPr (§ 1.2.), la section (§ 1.3.) expose une vision générale de la définition linguistique du NPr. Nous revenons sur ses différentes propriétés définitoires et sur la controverse autour de son sens en axant nos propos sur la catégorie de NPr concernée par l'analyse : les anthroponymes. Dans la section (§ 2.), nous présentons notre méthodologie de constitution de corpus. Enfin, nous proposons nos premiers résultats en (§ 3.). Après rappel des hypothèses de travail qui se sont dégagées au fur et à mesure de notre étude, nous présentons les différents modes de construction morphologique opérant sur NPP (§ 3.1.). Effectivement, si certains sont attendus, d'autres modes de construction sont plus inattendus. Nous décrivons en (§ 3.2.) et (§ 3.3.) les apports, sur les plans formel et sémantique, d'une analyse morphologique vis-à-vis de la définition du NPr. Enfin nous proposons un bilan général de notre conception du NPr nouvellement défini comme base de construction morphologique (§ 3.4.).

## 1. Éléments théoriques

### 1.1. Morphologie lexématique

La morphologie constructionnelle étudie les mécanismes qui sous-tendent la construction des mots. Nous nous inscrivons dans le courant théorique de la morphologie lexématique. Dans ce cadre, l'unité morphologique est le lexème (et non le morphème, considéré comme mal adapté à une description des formes construites en français, pour plus de détails nous renvoyons à Fradin, 2003 : 79). Le lexème est une unité abstraite, présente au niveau lexical, qui se réalise en énoncé par des mots-formes. Selon B. Fradin :

*Le lexème se définit par la présence conjointe d'une représentation phonologique, d'informations relatives au syntactique [c'est-à-dire à la syntaxe] et d'une représentation sémantique. (2003 : 235)*

Le lexème possède une forme phonologique notée (F), une catégorie syntaxique notée (SX) et un sens noté (S) comme l'illustre le Tableau 1.

<sup>1</sup> Par convention, les lexèmes sont notés en petites majuscules (Matthews, 1974). Nous utilisons les abréviations NPr, Nc, V, Adj, Adv, indiquant respectivement les catégories syntaxiques nom propre, nom commun, verbe, adjectif et adverbe.

<sup>2</sup> Lorsque la référence n'est pas précisée, l'exemple appartient à notre base de données (cf. § 2.3.). La base de données contient le contexte d'emploi, la date de collecte ainsi que l'URL associée. Les requêtes ont été effectuées entre janvier 2015 et septembre 2016. Les éventuelles fautes de frappe ou d'orthographe sont issues des contextes d'origine.

|      |         |
|------|---------|
| (F)  | /p o m/ |
| (SX) | Nc      |
| (S)  | 'fruit' |

**Tableau 1 – Représentation tridimensionnelle du lexème POMME**

Une construction morphologique n'est plus la combinaison d'unités morphémiques, mais une règle de construction de lexème (désormais RCL). Une RCL est appliquée à un (au moins) un lexème, appelé lexème base, pour former un nouveau lexème, appelé lexème construit. Prototypiquement, le lexème construit est une élaboration formelle et sémantique de sa base. Il existe deux principales familles de RCL selon le nombre de lexèmes nécessaires en input. La première famille est la dérivation, qui regroupe les procédés d'affixation (suffixation et préfixation) et de conversion (ou dérivation impropre). Les règles d'affixation construisent un nouveau lexème à partir d'un lexème base par l'ajout d'un affixe, ou exposant de formation, antéposé (préfixation) (3) ou postposé au lexème (suffixation) (4).

(3) CHANTER<sub>V</sub> > CHANTEUR<sub>Nc</sub>

(4) FAIRE<sub>V</sub> > DÉFAIRE<sub>V</sub>

La conversion est le passage d'un lexème d'une catégorie syntaxique à une autre comme l'illustre l'exemple (5).

(5) CALME<sub>Adj</sub> > CALME<sub>Nc</sub>

La seconde famille de RCL est la composition. On y distingue habituellement la composition ordinaire et néoclassique. La composition ordinaire forme un nouveau lexème à partir d'au moins deux lexèmes bases qui fonctionnent par ailleurs de manière autonome sur le plan syntaxique (cf. Villoing, 2012). La tête du composé, ou l'*élément déterminant*, est situé à gauche du composé tandis que l'*élément déterminé* est à droite. Autrement dit, le composé s'interprète dans le sens de lecture, en (6) 'instrument pour ouvrir des boîtes'.

(6) OUVRIR<sub>V</sub> + BOÎTE<sub>Nc</sub> > OUVRE-BOÎTE<sub>Nc</sub>

La composition néoclassique (ou savante) s'oppose à celle dite ordinaire car elle est formée d'un élément exolingue emprunté au grec ou au latin (comme : *-phagie* ; *-cide* ; *-logie* etc.). Elle est organisée suivant le schéma *élément déterminé* + *élément déterminant*, à l'inverse de la composition ordinaire (cf. *Verbum*, n°2 / 2012). En (7), le lexème construit s'interprète comme 'amateur de cinéma'.

(7) CINÉMA<sub>Nc</sub> + *-phile* > CINÉPHILE<sub>Nc</sub>

## 1.2. Nom propre & morphologie

Les NPr, en tant que bases de construction morphologique, ont longtemps été ignorés ou n'apparaissaient que de façon ponctuelle dans des études consacrées à des suffixes

spécifiques (e.g. Dal, 1997 à propos du suffixe *-et(te)* ; Lignon, 2000 sur l'étude du suffixe *-ien* ; Roché, 2011 sur l'étude des suffixes *-iste* et *-isme* ; Leroy & Roger, 2014 à propos du suffixe *-iser*). À notre connaissance, personne n'a proposé une étude exhaustive abordant le NPr dans une perspective morphologique. À partir des quelques cas relevés dans la littérature, nous avons pu vérifier que le NPr, et plus spécifiquement l'anthroponyme, est une base pour former des dérivés suffixés (8), préfixés (9) et des composés néoclassiques (10).

(8) CICÉRON<sub>NPr</sub> > CICÉRONISER<sub>V</sub> (Leroy & Roger, 2014 : 232)

(9) ANTI-SARKOZY<sub>Nc</sub> (Hathout, 2011 : 293)

(10) SARKOZYCRATIE<sub>Nc</sub> (Lasserre, 2016 : 172)

S. Leroy & C. Roger (2014) mentionnent l'existence de convertis (11) mais proposent que la conversion sur NPr ait lieu de façon tout à fait occasionnelle et non prévisible.

(11) LIMOGES<sub>NPr</sub> > LIMOGER<sub>V</sub> (Leroy & Roger, 2014 : 229)

Si le NPr est une base possible pour des procédés de construction, il doit pouvoir être considéré comme un lexème à part entière et donc disposer des trois dimensions identifiées par Fradin (2003). J.-L. Vaxélaire écrit justement :

*Il me semble plus sage en linguistique de « banaliser » le [NPr] en le considérant en priorité en tant que lexème dans l'analyse, tout en sachant que diverses normes sociales tendent à le particulariser. (2016 : 76)*

Il conviendrait donc de caractériser le NPr sur les plans formel, catégoriel et sémantique tout comme un lexème à part entière. Dans la section suivante (§ 1.3.), nous proposons un aperçu des critères définitoires traditionnellement proposés en linguistique afin de voir si ceux-ci sont utilisables en morphologie.

### 1.3. Définition linguistique du nom propre

Dans les années quatre-vingt, la question du NPr prend de l'importance en linguistique. Pour preuve, M.-N. Gary-Prieur intitule son article « Le NPr constitue-t-il une catégorie linguistique ? » (1991 : 4). À sa suite, de nombreux linguistes (e.g. Jonasson, 1994 ; Leroy, 2004 ; Vaxélaire, 2005) se sont posé la question du statut particulier du NPr dans la langue et se sont heurtés à la difficulté de sa définition. Cette difficulté définitoire s'explique pour deux raisons. D'une part, la catégorie NPr est hétérogène d'un point de vue ontologique. On y retrouve les *toponymes* qui désignent des lieux, les *ethnonymes* des peuples, *phénonymes* des phénomènes naturels, les *ergonymes* des créations humaines matérielles, les *praxonymes* des créations humaines abstraites et enfin les *anthroponymes* qui désignent des humains (typologie issue de Leroy (2004), à la suite de Bauer (1985)). D'autre part, le NPr est un objet bi-face puisqu'il est, en tant que *mot*, un objet de notre système linguistique, mais également un objet du monde en tant que propriété de l'individu répondant à ce nom (voir à ce propos Gary-Prieur, 2016). Cette dernière particularité, nous le verrons par la suite, a des répercussions sur le sens du NPr mais également sur son étude de manière générale, puisqu'en tant qu'objet du réel, il intéresse aussi bien les philosophes et les psychologues que les anthropologues ou les ethnologues.

### 1.3.1. Critères définitoires graphiques et morphosyntaxiques

Nous ne revenons pas en détail sur les critères graphiques et morphosyntaxiques traditionnellement attribués aux NPr (pour une discussion de ces critères nous renvoyons à la littérature, abondante sur le sujet, Noailly, 1995 ; Jonasson, 1994 ; Flaux & Van de Velde, 2000 ; Wilmet, 2016). Il est tout de même important de noter que les noms d'humains, ou anthroponymes, sont souvent considérés comme la catégorie prototypique de NPr, en ce sens qu'ils répondent le plus positivement aux critères proposés par les grammaires normatives. L'anthroponyme, dans son emploi standard, est caractérisé par une majuscule, une absence de flexion et de détermination.

### 1.3.2. Sens du NPr

D'un point de vue sémantique, le NPr fait controverse puisque les notions de *sens* et de *signification* sont souvent confondues. Nous considérons, à la suite de Rastier (1999), que la *signification* d'un mot est une donnée stable, indépendante du contexte et que son *sens* représente les différentes acceptions que le mot peut prendre en discours. Nous parlerons donc de *sens* dans la suite de l'étude puisque nous considérons que la linguistique est l'étude de la *parole* et non de la *langue*, système indépendant des réalités contextuelles (cf. Saussure, 1916). Dans cette partie nous revenons sur les deux principaux courants qui se dégagent de la littérature<sup>3</sup> en regroupant d'une part les théories proposant que le NPr est vide de sens et d'autre part celles qui stipulent qu'il en a un.

#### **L'approche considérant le NPr comme vide de sens**

Le logicien J.S. Mill, dans Mill (1843), considère que le NPr est vide de sens car il ne possède pas de connotation<sup>4</sup>, il s'agit d'un signifiant sans sens, une étiquette. Dans la même optique, Kripke (1972) indique que les NPr sont des *désignateurs rigides*. Ils désignent le même individu dans tous les mondes possibles, indépendamment des caractéristiques liées à ce référent. On peut concevoir un monde où *Sarkozy* n'ait pas été impliqué dans l'affaire *Bygmalion*, mais difficilement concevoir que *Sarkozy aurait pu ne pas être Sarkozy*. S. Kripke considère également le NPr comme une forme désignant directement un référent, sans sens particulier. Le *référent* est « tout objet ou état de choses dans le monde extérieur qu'on peut identifier à l'aide d'un mot ou d'une expression » (Lyons, 1977 : 143). La *référence* est alors le « rapport entre une expression et ce que cette expression désigne » (*ibid.*). En d'autres termes, la référence est l'opération mentale effectuée en contexte communicatif pour identifier le référent. Lyons (1977), à la suite des philosophes et logiciens J.S. Mill et S. Kripke, soutient que les NPr sont dénués de sens, ils ne peuvent que renvoyer à leur référent.

#### **L'approche attribuant un sens aux NPr**

Kleiber (1981) propose que le NPr soit un *prédicat de dénomination*. À l'opposé d'un Nc qui serait doté d'un sens descriptif (défini en intension), le NPr pourrait être remplacé par la paraphrase 'le x appelé /N/' ou 'l'individu appelé /N/' (où /N/ est le NPr) comme l'illustre (12).

(12) **Jean-Pierre** est venu.

---

<sup>3</sup> Pour plus détails nous renvoyons, par exemple, à Vaxélaire (2005).

<sup>4</sup> La *connotation* se rapproche de la définition dite en *intension*, qui consiste à définir un lexème par les propriétés communes aux individus de la classe désignée.

= ‘**L’individu appelé /Jean-Pierre/**’ est venu.

Kleiber (2007) rejette cette appellation. La paraphrase ‘l’individu appelé /N/’ est désignative et non dénomminative contrairement au NPr lui-même. Ainsi, *Hollande* permet de dénommer le président de la république actuel, alors que *le président de la république* désigne Hollande. Leroy (2004) illustre cette distinction et propose des contre-exemples à la théorie kleiberienne. Lorsque le NPr est justement en fonction dénomminative, lors d’un acte de baptême comme en (13) la paraphrase de G. Kleiber ne fonctionne pas (13b).

(13) a) Son parrain et sa marraine l’avaient baptisé **Sébastien**.

b) \*Son parrain et sa marraine l’avaient baptisé ‘**l’individu appelé /Sébastien/**’.  
(Leroy, 2004 : 112)

M. Bréal, dans Bréal (1897), affirme que les NPr sont surchargés de sens puisqu’ils sont les plus « individuels » (1897 : 183). Si, au départ, le NPr de l’exemple (14) est au moins défini par quelques traits généraux, tels que [+humain] et [+masculin], lorsque l’on connaît le référent du NPr *John Smith*, le NPr devient plus significatif que toute autre partie du discours.

(14) **John Smith** est venu.

La théorie de M. Bréal suppose que la référence informe en retour sur le sens individualisé. Cette théorie implique un sens différent attribué à chaque personne nommée *John Smith*, et un sens différent pour chaque personne qui le connaît, selon la perception qu’elle se fait de cet individu. On peut rapprocher la théorie de Bréal (1897) de différentes théories élaborées en philosophie à propos du sens du NPr. Citons pour exemple, la *Théorie des descriptions définies* élaborée par Frege (1892) et Russell (1905), qui stipule que NPr est une abréviation de description(s) définie(s) relative(s) au référent.

### 1.3.3. Compromis

À propos de ces différentes théories, M. Wilmet (1991) demande « Pourquoi leurs opinions, complémentaires plus que contradictoires, n’appréhenderaient-elles pas chacune une portion de vérité ? » (1991 : 115). L’auteur affirme que chacun a raison dans son cadre référentiel : le NPr dans la langue est un signifiant sans signifié (cf. Mill, 1843 ; Kripke, 1972 ; Lyons, 1977), le NPr permet l’acte de dénomination d’un référent en discours (cf. Kleiber, 1981) et enfin le signifié du NPr, vide jusqu’alors, et donc disponible, peut éventuellement se charger d’un contenu correspondant à une(des) description(s) de ce référent (cf. Bréal, 1897 ; Frege, 1892 ; Russell, 1905). On retrouve ici le caractère bi-face du NPr dont nous avons déjà parlé : objet de langue et objet du monde. Gary-Prieur (1994, 2016) formalise cette bipartition du sens du NPr. Le NPr possède un *sens dénomminatif instructionnel*. À la manière d’un embrayeur (« je », « ici » ...), qui renvoie aux indices présents dans la situation d’énonciation, ce sens est régi par une règle sémantique stipulant que l’on doit « faire correspondre à la forme reconnue comme [NPr] un individu dont les interlocuteurs du discours savent qu’il porte ce nom » (2016 : 48). Le second aspect est nommé *contenu* et correspond à « un ensemble de propriétés du référent initial qui interviennent dans l’interprétation de certains énoncés contenant ce nom » (1994 : 46). L’auteur développe que ce *contenu*, en plus d’être lié au référent, est lié au monde du discours. Cela présuppose que le NPr ne puisse être interprété

qu'en contexte. Le contexte aura pour effet de sélectionner certaines propriétés du référent, généralement des stéréotypes, comme en (15).

- (15) Le problème c'est que c'est un **Cahuzac** il s'enferme dans son mensonge et arrive pas à en sortir.

En (15), il nous faut identifier le contexte. Il s'agit d'un blog dans lequel des personnes se disputent à propos de l'interprétation d'un film. Ils parlent ici de l'attitude d'un des personnages du film. Le contenu du référent initial *Jérôme Cahuzac* est relatif à son histoire. Un site d'information a accusé le ministre *Jérôme Cahuzac* de posséder des comptes en Suisse, non déclarés en France. Le ministre a nié cette accusation pendant plusieurs mois jusqu'à avouer et à démissionner de son poste devant des preuves accablantes. Le contenu sélectionné sur le référent initial, interprétable dans ce contexte d'énonciation, est 'personne qui ment effrontément'. Cet exemple est un cas d'*antonomase* que Flaux (2000) définit comme un NPr « employé pour désigner un référent autre que son porteur initial, sur la base d'une similitude reconnue entre les propriétés du référent visé et celles du porteur initial » (2000 : 123).

#### 1.4. Bilan

Ces premiers éléments théoriques nous permettent d'ores et déjà de problématiser notre sujet d'étude. L'existence de mots morphologiquement construits sur NPr nous place face à un paradoxe si l'on considère le NPr comme vide de sens. L'unité de la morphologie constructionnelle est le lexème, caractérisé par une forme, une catégorie syntaxique et un sens. Une construction morphologique est une fonction appliquée à (au moins) un lexème base pour en former un plus complexe. Il est donc nécessaire que le NPr, en tant que base de construction morphologique, possède un sens pour que le lexème construit résultant en ait un. Le sens du NPr est longuement débattu dans la littérature aussi bien dans des domaines linguistiques que non linguistiques. M.-N. Gary Prieur, en adoptant à la fois la notion de *sens dénominatif* (2016) et celle de *contenu* (1994), nous permet d'analyser et d'expliquer le sens dont se chargent les NPr dans certains contextes.

## 2. Méthodologie

### 2.1. Caractérisation des données

Nous analysons les lexèmes construits sur base de noms propres de personnalités politiques, désormais NPP<sub>RCL</sub> (pour lexème construit sur NPP résultant d'une RCL), qui ont la spécificité d'être, le plus souvent, non lexicalisés, néologiques et parfois même hapaxiques. La nature éphémère historiquement parlant – nous entendons par là la durée de leur notoriété bien souvent corrélée à la durée de leur mandat – des référents de NPP fait que les formes qui en dérivent ne sont généralement pas sélectionnées par les éditeurs de dictionnaires pour y être enregistrées. Les NPP<sub>RCL</sub> apparaissent dans des écrits journalistiques à caractère satirique (16) ou des écrits plus personnels tels que des commentaires de blogs, de réseaux sociaux (17).

- (16) "il n'y a ni bertrantistes, ni juppéistes, ni copéistes, ni fillonistes" Uniquement des sarkozystes zélés et des wauquiezistes. (*Le Canard Enchaîné*, n°4914, 30 décembre 2004)

- (17) #Cameron refuse de se faire papandreouiser, ici, on se fait merkeliser...et d'aucuns font certainement pire : ils se font **bachelotiser**. (*Twitter*, 23 janvier 2013)

Les NPP<sub>RCL</sub> sont produits par les locuteurs de manière spontanée, le plus souvent à des fins humoristiques ou pour attirer l'attention. Notre démarche de constitution de corpus peut se résumer en deux temps que nous détaillons par la suite. Nous avons tout d'abord généré des formes candidates (§ 2.2.). Une forme candidate est une forme construite sur NPP et dont l'existence est posée comme hypothétique. Nous avons ensuite testé l'existence de ces formes candidates sur la Toile. Pour chaque candidat que nous y avons trouvé, nous avons relevé un contexte ainsi que la date de la collecte et l'URL source (§ 2.3.).

## 2.2. Génération des formes candidates

### 2.2.1. Constitution de la liste de NPP

La liste de NPP a été établie manuellement à partir de différents sites internet répertoriant les membres du gouvernement actuel, des anciens gouvernements ou encore des hommes politiques influents ou sujets à polémiques. Plus précisément, nous avons privilégié les personnalités politiques ayant exercé une fonction de président, premier ministre, ministre, secrétaire d'état ou président de parti politique, depuis 1981. Nous avons volontairement choisi des personnalités qui nous semblent être assez connues pour pouvoir donner lieu à des créations lexicales de la part des locuteurs. La liste de NPP contient 90 anthroponymes, constitués d'un patronyme et d'un prénom.

### 2.2.2. Critères de construction des formes candidates

Afin de générer des formes candidates, nous avons observé les diverses réalisations du NPP, de manière autonome (1) et en construction (2), ainsi que les différentes formes que peuvent prendre les exposants de RCL qui opèrent sur NPP (3).

(1) En Français, les personnalités politiques peuvent être désignées, suivant le contexte et dans des conditions anaphoriques différentes, par :

- Uniquement le patronyme : *Vallaud-Belkacem* ;
- Uniquement le prénom : *Najat* ;
- Le prénom et le patronyme combinés : *Najat Vallaud-Belkacem* ;
- Un sigle : *NVB* ;
- Une partie seulement du nom / prénom si celui-ci est composé ou possède une particule : *Vallaud / Belkacem*.

Par la suite, nous appellerons ces formes des *radicaux libres*.

Les radicaux libres sont des formes pouvant fonctionner de manière autonome d'un point de vue syntaxique.

(2) En construction, nous observons des variations sur ces radicaux libres comme l'illustrent les NPP<sub>RCL</sub> (18) et (19), tous deux construits sur le radical libre issu du patronyme *Taubira* /t o b i r a/.

(18) CHRISTIANE TAUBIRA<sub>NPr</sub> > TAUBIRISTE<sub>Nc</sub>

Forme du radical utilisé : /t o b i r a/



(19) CHRISTIANE TAUBIRA<sub>NPr</sub> > TAUBIRATISTE<sub>Nc</sub>

Forme du radical utilisé : /t o b i r a t/

En (18) le radical est tronqué lors de l'ajout du suffixe *-iste*. En (19), il y a insertion d'une consonne entre le radical et l'affixe, c'est une épenthèse. Il s'agit de deux modes d'adjonction différents. En réalité, ces modifications illustrent les réparations engendrées suite à l'application de contraintes d'ordre morpho-phonologique<sup>5</sup>. (18) et (19) exemplifient les réparations engendrées par la contrainte dite *de syllabation* (ou contrainte anti-hiatique) que M. Roché & M. Plénat définissent comme suit :

*Contrainte de syllabation : le thème [qui correspond dans notre terminologie au radical libre] sélectionné assure au suffixe ou aux désinences verbales une accroche consonantique. (Roché & Plénat, 2014 : 1874)*

Les modes d'adjonction entre un exposant et un radical sont en réalité des stratégies mises en place inconsciemment par les locuteurs. Il est important de noter que les contraintes de bonne formation « interfèrent étroitement, tantôt convergentes tantôt antagonistes » (Roché, 2011 : 19). Elles ne sont donc pas toujours appliquées et sont en constante réorganisation, voire en compétition. Satisfaire l'une implique le plus souvent contrevenir à une autre, et, finalement, la stratégie réparatrice relève d'un compromis résolu de façon individuelle. Ces réparations nous amènent à postuler l'existence de nouveaux radicaux dit *radicaux liés*.

Le radical lié est la forme du lexème base qui apparaît dans le lexème construit.

Notons que la notion de radical lié est traditionnellement définie comme une forme inaccessible à la syntaxe. Ce n'est pas le cas ici, puisqu'un radical lié peut tout à fait être équivalent à un radical libre comme en (20).

(20) MARINE LE PEN<sub>NPr</sub> > MARINESQUE<sub>Adj</sub>

Radical libre : /m a r i n/

Radical lié : /m a r i n/

C'est encore un coup des Juifs ("analyse" commune aux islamistes et aux antisémites français traditionnels de l'extrême-droite qui malgré l'aggiornamento **marinesque** constituent encore une partie non négligeable des troupes et surtout des cadres lepénistes les plus chevronnés).

Travaillant exclusivement sur des données écrites, nous avons également observé les variations graphiques et listé les différentes allographies possibles en français. En (21) par exemple, il a été envisagé que le phonème /k/ réalisé graphiquement par un < c ><sup>6</sup>, présent à la fin du radical /ʃ i r a k/, se réalise par les graphèmes < qu > lors de l'adjonction d'un affixe.

(21) JACQUES CHIRAC<sub>NPr</sub> > CHIRAQUISTE<sub>Nc</sub>

---

<sup>5</sup> La notion de *contrainte de formation* est issue de l'*Optimality Theory* (McCarthy & Prince, 1993). Pour plus de détails sur les contraintes de bonne formation pour le français nous renvoyons à Villoing (2012), Lignon & Plénat (2009) et Plénat (2011).

<sup>6</sup> Nous notons les graphèmes entre crochets.

(3) La liste des exposants de RCL sélectionnés pour générer des formes candidates a été constituée lors d'un précédent travail de recherche (Huguin, 2015). Nous avons, à partir du corpus *frWaC*<sup>7</sup>, relevé les exposants en jeu lors de constructions morphologiques sur NPP. Pour cette étude, seuls les patrons de suffixation et de composition néoclassique (cf. § 1.1.) ont été retenus : soit 103 exposants de RCL. Un échantillon de ces exposants est proposé sous (22).

(22) *-able ; -ade ; -ader ; -age ; -aire ; -ais ; -aise ; -al ; -ard ; -arde ; -ardier ; -ardière ; -arder ; -ardère ; -âtre ; -ateur ; -atrice ; -ax ; -el ; -er ; -ère ; -erie ; -esque ; -eté ; -ette ; -eur ; -euse ; -eux ; -éen*

À partir de la liste des radicaux libres, de la liste des contraintes de bonnes formations et des allographies possibles, et enfin de la liste des exposants, nous avons généré 128 808 formes candidates. Ces dernières sont issues d'un programme informatique traduisant formellement la contrepartie graphique des contraintes morpho-phonologiques opérant en français à la frontière entre le radical d'une base et un affixe, lors de la construction d'un dérivé. Nous proposons deux échantillons de ces formes candidates sous (23) et (24).

(23) *hulotible, huloticien, hulotide, hulotie, hulotien, hulotienne, hulotier, hulotière, hulotification, hulotifier, hulotin, hulotine, hulotiner, hulotique, hulotir, hulotisant, hulotisation, hulotisé, hulotiser, hulotisme, hulotissime, hulotistan, hulotiste, hulotisterie*  
(> NICOLAS HULOT<sub>NPr</sub>)

(24) *ramayassable, ramayasable, ramayatable, ramayalable, ramayadable, ramayazable, ramayanable, ramayarable, ramayassade, ramayasade, ramayatade, ramayalade, ramayadade, ramayazade, ramayanade, ramayarade, ramayassader, ramayasader*  
(> RAMA YADE<sub>NPr</sub>)

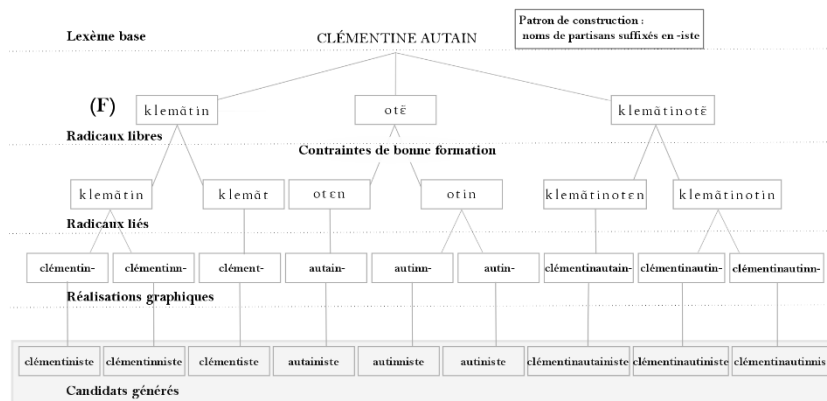
(23) contient des formes candidates construites sur une même base et un même radical lié mais avec des exposants de formation différents. Comme l'illustre (24), pour une même base et un même exposant, plusieurs formes candidates sont générées suivant l'application des contraintes de bonne formation et donc la forme des radicaux liés.

### 2.2.3. Bilan

Le Schéma 1. ci-dessous propose un récapitulatif des différentes étapes nous permettant de générer des formes candidates pour le NPr CLÉMENTINE AUTAIN et le suffixe *-iste*, permettant, entre autre, de construire des Nc désignant des 'partisans de NPP'.

---

<sup>7</sup> En ligne : [http://nl.ijs.si/noske/wacs.cgi/first\\_form?corpname=frwac;lemma=grave;lpos=](http://nl.ijs.si/noske/wacs.cgi/first_form?corpname=frwac;lemma=grave;lpos=) (cf. Baroni et al., 2009).



**Schéma 1. – Processus de génération des formes candidates : l'exemple du lexème base CLÉMENTINE AUTAIN**

### 2.3. Collecte et création d'une base données

À ce jour, 25 556 formes candidates ont été recherchées manuellement sur la Toile, soit 20% des candidats, conduisant à la collecte de 2 848 formes effectivement attestées. Pour chaque NPP<sub>RCL</sub> attesté, le nombre de pages indexées par Google™, l'URL et un des contextes d'emploi ont été relevés. Par ailleurs, adoptant une démarche extensive, nous relevons également tous les lexèmes construits sur NPP que nous rencontrons, même si ces derniers ne font pas partie de notre liste de formes candidates. Les résultats de notre analyse sont enregistrés dans une base de données lexicales. Notre base de données se présente sous la forme d'une table constituée de 56 champs où chaque entrée de la base décrit la relation morphologique entre un NPP et un NPP<sub>RCL</sub> (25).

(25) MICHÈLE ALLIOT-MARIE<sub>NPr</sub> > ALLIOMARISTE<sub>Nc</sub>

Les champs contiennent des informations phonologiques (*e.g.* radical lié), syntaxiques (*e.g.* catégorie syntaxique du NPP<sub>RCL</sub>), sémantiques (*e.g.* classe sémantico-référentielle) ou encore discursives (*e.g.* type de source), en lien avec cette relation morphologique. Les premiers résultats de notre étude, que nous présentons en (§ 3.), sont issus de l'analyse de ces 2 848 lexèmes attestés sur la Toile.

### 3. Premiers résultats

L'étude des différents travaux portant sur le NPr, mis en perspective avec notre cadre théorique (*cf.* § 1.2. & § 1.3.), nous a permis de dégager trois hypothèses de travail majeures.

Hypothèse 1 : Il existe des RCL, déjà étudiées dans la littérature, privilégiées lors de construction sur NPP (notamment les noms de partisans en *-iste* étudiés dans Roché, 2011). Nous nous attendons à retrouver les NPP<sub>RCL</sub> résultant de ces RCL de manière presque systématique.

Hypothèse 2: Si aucune étude n'a proposé de bilan exhaustif sur les constructions opérant sur NPP, nous nous attendons à rencontrer de nouveaux patrons, non étudiés jusqu'alors.

Hypothèse 3: Notre cadre théorique, la morphologie lexématique, nous amène à caractériser le NPr comme un potentiel lexème. Nous présentons en (§ 3.2.) et (§ 3.3.) ses caractéristiques formelles et sémantiques au regard de nos observations sur les NPP<sub>RCL</sub>.

### 3.1. Patrons de construction opérant sur NPP

Notre Hypothèse 1 est vérifiée puisque certains patrons typiques, déjà étudiés dans la littérature, semblent opérer de façon préférentielle sur NPP. Ainsi les noms de partisans ou d'adeptes suffixés en *-iste* ont été récoltés dans 60% des cas recherchés jusqu'alors (26). Nous nuancions ce chiffre puisque cette étude n'en est qu'à ses débuts et que l'élaboration du corpus est en cours.

(26) NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET<sub>NPr</sub> > NKMISTE<sub>Nc</sub>

Mais aucun parlementaire n'est estampillé « **NKMiste** ».

Parmi les NPP<sub>RCL</sub> attendus, nous avons également relevé les adjectifs construits en *-ien* (étudiés dans Lignon, 2000) et les verbes construits en *-iser* (étudiés dans Leroy & Roger, 2014).

(27) ROSELYNE BACHELOT<sub>NPr</sub> > BACHELOTIEN<sub>Adj</sub>

Je m'étonne juste un peu de n'avoir pas beaucoup vu d'articles mettant en évidence la contradiction entre le discours catastrophiste **bachelotien** et la réalité du rythme de la campagne de vaccination.

(28) XAVIER BERTRAND<sub>NPr</sub> > BERTRANDISER<sub>V</sub>

Je suis fasciné de voir comment il y croit. Il est étonnant. Très étonnant, rapporte un député impressionné qui hésite à « se **bertrandiser** », selon son expression. « Xavier sait y faire avec les parlementaires », relève un proche de Nicolas Sarkozy.

Les personnalités connues et sujettes à polémique sont fréquemment la cible de discussions, moqueries, admirations ou critiques entraînant des créations lexicales originales. Les NPP sont donc la base privilégiée de jeux de mots. Nous avons donc relevé des NPP<sub>RCL</sub>, moins attendus et plus atypiques, construits par des modes de construction moins prototypiques<sup>8</sup> comme des hypocoristiques en (29), et des mots-valises (30).

(29) JEAN-PIERRE RAFFARIN<sub>NPr</sub> > RAFFARINO<sub>NPr</sub>

L'éducation nationale est une institution qui est en partie obsolète en France et ce n'est pas uniquement de " la faute de la droite ", certes les derniers gouvernements de notre bien aimé **raffarinou** ou villepinou ont été d'une incompétence rare.

(30) JACQUES CHIRAC<sub>NPr</sub> + RACAILLE<sub>Nc</sub> > CHIRACAILLE<sub>Nc</sub>

---

<sup>8</sup> Les hypocoristiques sont associés à la morphologie dite *marginale* (cf. Fradin & Montermini, 2009) et le mot-valisage rattaché à la morphologie *extra-grammaticale* (cf. Fradin & al., 2009 ; Dressler, 2000).

Après la **chiracaille**, la sarkomédie ! Sarkozy impressionne ... Immigration subie ou choisie ?

Notre Hypothèse 2 est également vérifiée puisque les exemples suivants nous permettent d'affirmer que d'autres types RCL, non décrits à notre connaissance, opèrent sur base NPP. Par exemple, de nombreux NPP<sub>RCL</sub> suffixés désignent des 'maladies relatives à/causées par NPP' comme en (31) et (32).

(31) RAMA YADEN<sub>NPr</sub> > RAMAYADITE<sub>Nc</sub>

Entre nous, on appelle cela une "**ramayadite**", un genre de maladie peu contagieuse, qui s'attrape avec l'air du temps, comme une grippe A médiatique.

(32) DOMINIQUE VOYNET<sub>NPr</sub> > VOYNETOSE<sub>Nc</sub>

Voynetite ? **Voynetose** ? Voynetopathie ? Il faudra bien donner un nom à cette pathologie qui s'est abattue sur la ville en 2008 ! ;-))

Citons également les noms communs dénotant des 'substances issues de/créées par NPP' comme l'illustre (33).

(33) VALÉRIE PÉCRESSE<sub>NPr</sub> > PÉCRESSITE<sub>Nc</sub>

Inutile de préciser que ces dards mortels étaient enduits de moranite, de lefèbvrine, de karoutchine, de balkanite aigüe, ou encore de **pécessite** foudroyante, ces poisons huhèmepiens violents et fatals.

Ces premières observations soulignent que certains patrons de construction opérant sur NPP, non décrits dans la littérature, demanderaient à être analysés plus en détail.

### 3.2. Caractérisation formelle des NPP

Nous avons, lors de la génération des formes candidates (cf. § 2.2.), caractérisé la partie formelle des anthroponymes. Cela constitue une nouveauté puisque, jusqu'alors, personne ne s'est interrogé sur cette caractérisation. D'après nos observations, le nombre de radicaux libres associé à un NPP peut varier entre 3 (34) et 6 (35) :

(34) CHRISTINE BOUTIN<sub>NPr</sub>

Radicaux libres : /kr istin/ ; /b y tē/ ; /kr istin b u tē/

(35) DOMINIQUE STRAUSS-KAHN<sub>NPr</sub>

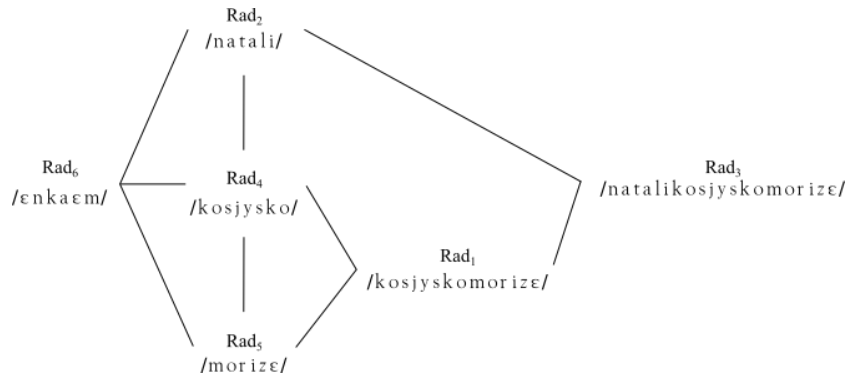
Radicaux libres : /dominik/ ; /str oskan/ ; /dominikstr oskan/ ; /str os/ ; /kan/ ; /d e ε ska/

Nous pouvons désormais représenter la partie formelle de l'anthroponyme en considérant que cette partie contient ces radicaux libres. Le Tableau 2., ci-dessous exemplifie notre proposition pour le NPP NAJAT VALLAUD-BELKACEM.

| NAJAT VALLAUD-BELKACEM |                  |                                   |  |  |                  |
|------------------------|------------------|-----------------------------------|--|--|------------------|
| Rad <sub>1</sub>       | Rad <sub>2</sub> | Rad <sub>3</sub>                  | Rad <sub>4</sub>                       | Rad <sub>5</sub>                       | Rad <sub>6</sub> |
| <i>Patronyme</i>       | <i>Prénom</i>    | <i>Prénom patronyme concaténé</i> | <i>Une partie du patronyme (Comp1)</i> | <i>Une partie du patronyme (Comp2)</i> | <i>Sigle</i>     |
| valo<br>bɛlkaɛm        | naʒat            | naʒat<br>valo<br>bɛlkaɛm          | valo                                   | bɛlkaɛm                                | ɛnvebe           |

**Tableau 2 – Représentation de la structure formelle du lexème**  
**NAJAT VALLAUD-BELKACEM**

De plus, il est intéressant de noter que cette structure est prévisible selon le NPP en jeu. Effectivement, la forme de certains radicaux découle de l'existence d'autres radicaux. Si le patronyme ou prénom est composé, chaque partie de ce composé peut fonctionner de manière autonome. Si le NPP possède une partie composée, il existera un sigle correspondant. Cette prédictibilité nous amène à faire l'hypothèse que les NPr possèdent, comme les autres catégories lexicales, un *espace thématique*. Selon Bonami & Boyé (2003), l'espace thématique est l'ensemble des thèmes (radicaux dans notre terminologie) indexés d'un même lexème. Ces radicaux remplissent différentes cases qui sont parfois prévisibles les unes à partir des autres. On peut représenter cette prédictibilité par un arbre de dépendance comme ci-dessous. Pour cet exemple, les Rad<sub>1</sub> Rad<sub>3</sub> et Rad<sub>6</sub> du lexème NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET sont prévisibles à partir des radicaux Rad<sub>2</sub> Rad<sub>4</sub> et Rad<sub>5</sub>.



**Schéma 2 – Arbre de dépendance thématique**

Il conviendrait de valider cette hypothèse par la suite en comparant l'ensemble des radicaux libres de tous les NPP pour vérifier la systématicité de cette prévisibilité.

### **3.3. Sens des lexèmes construits**

Nous avons vu en (§ 1.3.) que Gary-Prieur (2016) propose que l'anthroponyme soit doté de deux aspects sémantiques : un *sens dénominatif* et un *contenu*. L'analyse sémantique des NPP<sub>RCL</sub> reflète la double nature sémantique de leur base anthroponymique puisque ceux-ci sont analysables selon cette même bipartition. On peut cependant différencier plusieurs cas selon le contexte d'emploi et le patron morphologique concerné.

**Cas 1.** L'interprétation du  $NPP_{RCL}$  repose sur le sens dénominatif de sa base : 'l'individu portant le  $NPr /X/$ '. Pour (36), l'adjectif relationnel  $JUPPÉEN_{Adj}$  peut être glosé par 'relatif à l'individu portant le  $NPr /Juppé/$ '.

(36) ALAIN JUPPÉ $_{NPr}$  > JUPPÉEN $_{Adj}$

On passera très vite sur les poncifs habituels du discours **juppéen** – « cauchemar », « régime devenu fou », « manœuvres syriennes », « fuite en avant sanguinaire », etc., etc. – pour s'attacher à ce qui marque certaines concessions à la réalité de la part d'Alain le (ou la) Superbe...

**Cas 2.** L'interprétation du  $NPP_{RCL}$  est ambiguë. Comme pour (37), certains  $NPP_{RCL}$  peuvent faire appel soit au sens dénominatif de leur base soit au contenu relatif au référent. En (37)  $BOVÉTISER_V$  peut s'interpréter comme 'faire comme l'individu portant le  $NPr /Bové/$ ' (même si, nous en convenons, l'information est incomplète) ou 'démonter x comme l'a fait José Bové pour le McDonald's de Millau en 1999' (où x désigne le patient, dans ce cas « la Fnac »).

(37) JOSÉ BOVÉ $_{NPr}$  > BOVÉTISER $_V$

Tu as raison george .... on va **bovétiser** la Fnac Italie 2.

**Cas 3.** L'interprétation du  $NPP_{RCL}$  nécessite des informations contextuelles et référentielles. Elle repose uniquement sur le contenu relatif au référent du  $NPP$ .

(38) GEORGES TRON $_{NPr}$  > GEORGETRONISTE $_{Adj}$

C'est une possibilité. Mais sachez que le nouveau règlement impose d'avoir un avatar représentatif de sa personne et que pour les nouvelles il faut impérativement une photo nue en pied (c'est à dire des pieds à la tête, on n'est pas **georgetroniste**).

(39) DOMINIQUE STRAUSS-KAHN $_{NPr}$  > DSKESQUE $_{Adj}$

C'est **DSKesque**.

En (38), il faut connaître le passif lié à l'individu Georges Tron, lui associer un contenu, pour comprendre le trait d'humour du locuteur. Effectivement, Georges Tron a été mis en cause dans plusieurs affaires de mœurs et s'est défendu en se prônant adepte de réflexologie plantaire. On interprète alors le lexème construit comme un synonyme de 'fétichiste des pieds'. Pour (39), le contenu associé au  $NPP$  est sensiblement le même. Il nous faut re-contextualiser l'exemple pour une meilleure compréhension. Il s'agit de la réflexion d'un participant à un forum à la tentative de séduction grossière d'un internaute envers une troisième internaute. On peut, grâce à nos connaissances sur l'individu Dominique Strauss-Kahn, et notamment le fait qu'il ait été accusé à plusieurs reprises de tentatives de viol, rapprocher le sens de  $DSKESQUE_{Adj}$  de 'graveleux'.

Ces observations à propos du sens des lexèmes construits nous amènent à soumettre l'hypothèse que la théorie Gary-Prieur (2016) proposant deux aspects sémantiques au  $NPr$  est efficace, du moins pour l'analyse de nos données.

### 3.4. Caractérisation du $NPr$ comme lexème à part entière

Nous avons conclu sur la représentation sémantique attribuée aux anthroponymes dans la partie précédente (cf. § 3.4.). La théorie sémantique bi-partite du sens du  $NPr$

apparaît opératoire pour analyser le sens des lexèmes construits sur NPP. Nous avons pu observer en (§ 3.3.) qu’il était possible d’attribuer un certain nombre de radicaux libres aux NPP et que ces derniers, pouvaient éventuellement constituer un espace thématique. Suite à ces observations formelles et sémantiques, il est désormais possible de caractériser le NPr, et plus particulièrement l’anthroponyme, comme un lexème à part entière. Pour rappel, le lexème, unité de la morphologie lexématique est défini par trois composantes : la première est formelle, la seconde syntaxique et la troisième sémantique (*cf.* § 1.1.). Le Tableau 3. illustre notre proposition.

| ANTHROPONYME |                                   |               |                        |              |              |              |
|--------------|-----------------------------------|---------------|------------------------|--------------|--------------|--------------|
| (F)          | <i>Patronyme</i>                  | <i>Prénom</i> | <i>PrénomPatronyme</i> | <i>Comp1</i> | <i>Comp2</i> | <i>Sigle</i> |
| (SX)         | NPr                               |               |                        |              |              |              |
| (S)          | ‘Sens dénominatif instructionnel’ |               |                        | ‘Contenu’    |              |              |

**Tableau 3 – Caractérisation de l’anthroponyme en tant que lexème**

## Conclusion

Après étude des différents travaux portant sur le NPr, nous avons pu voir que la définition du NPr, longuement débattue dans la littérature, était peut-être incomplète. D’un point de vue morphologique, nous avons constaté une absence de travaux portant sur le NPr en tant qu’élément d’une RCL, tant pour justifier son statut de base de construction morphologique, que pour étudier les construits résultants. Nous avançons que notre cadre théorique, la morphologie lexématique, pouvait sans doute apporter un regard nouveau sur cette définition. À travers cette étude nous sommes partie des NPP<sub>RCL</sub>, données observables, pour en arriver à nos hypothèses et finalement à nos déductions. Notre analyse a permis de conforter nos trois principales hypothèses. Nous présentons ci-dessous un récapitulatif de ces premiers résultats.

- I. Certains patrons morphologiques, opérant sur NPP, s’alignent sur les descriptions rencontrées dans la littérature (*e.g.* noms de doctrines en *-isme*). Un panel restreint de patrons morphologiques semble privilégié lors de la construction sur NPP mais ce ne sont pas les seuls.
- II. Nous avons observé que, de nouveaux patrons, non présentés dans la littérature et inattendus, étaient également compatibles avec la base NPr et nécessiteraient une description approfondie. Par ailleurs, ces patrons ne sont pas rares sur base Nc (*e.g.* noms de maladie en *-ite*).
- III. Si les NPP sont des bases de constructions, ils doivent être caractérisés comme des lexèmes. Nous avons vu que le sens des NPP<sub>RCL</sub> peut être interprété comme relatif au sens dénominatif ou relatif au contenu de leur base. D’autre part, les NPP<sub>RCL</sub> peuvent prendre différents types de radicaux : être construits sur le radical du *prénom*, du *patronyme*, du *prénom* et *patronyme* combinés ou encore d’un *sigle* ou d’une *partie* du patronyme ou prénom si celui-ci est composé. Ces deux observations, formelle et sémantique, nous permettent de représenter



l'anthroponyme comme un lexème à part entière doté de deux aspects sémantiques et d'au moins trois radicaux libres.

## Bibliographie

- Baroni M., Bernardini S., Ferraresi A., Zanchetta E., 2009, « The WaCky Wide Web : A Collection of Very Large Linguistically Processed Web Crawled Corpora », *Language Resources and Evaluation*, 43(3) : 209-226.
- Bonami O., Boyé G., 2003, « Supplétion et classes flexionnelles dans la conjugaison du français », *Langages*, 152 : 102-126.
- Bréal M., 1897/1924, *Essai de sémantique – sciences des significations*, Paris, Hachette.
- Dal G., 1997, *Grammaire du suffixe -et(te)*, Paris, Didier Erudition.
- Dressler W. U., 2000, « Extragrammatical vs marginal morphology », in Doleschal U., Thornton A. (dir.), *Marginal and Extragrammatical Morphology*, München, Lincom Europa : 1-10.
- Flaux N., Van de Velde D. (dir.), 2000, *Lexique 15, Les noms propres : nature et détermination*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Flaux N., 2000, « Nouvelles remarques sur l'antonomase », in Flaux N., Van de Velde D. (dir.), *Lexique 15, Les noms propres : nature et détermination*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaire du Septentrion : 117-144.
- Fradin B., Montermini F., 2009, « La morphologie évaluative », in Fradin B., Montermini F., Plénat M. (dir.), *Aperçu de morphologie du français*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, collection Sciences du Langage : 231-266.
- Fradin B., 2003, *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Linguistique Nouvelle.
- Fradin B., Montermini F., Plénat M., 2009, « Morphologie grammaticale et extragrammaticale », in Fradin B., Montermini F., Plénat M. (dir.), *Aperçu de morphologie du français*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, collection Sciences du Langage : 22-45.
- Frege G., 1892/1971, *Écrits logiques et philosophiques*, C. Imbert (trad.), Paris, Seuil.
- Gary-Prieur M.-N., 1991, « Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? », *Langue française*, 92 : 4-25.
- Gary-Prieur M.-N., 1994, *Grammaire du Nom propre*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Linguistique Nouvelle.
- Gary-Prieur M.-N., 2016, « Le nom propre comme catégorie de la grammaire », *Langue française*, 190 : 45-64.

- Gary-Prieur M.-N. (dir.), 1991, *Syntaxe et sémantique des noms propres*, *Langue Française*, 92.
- Hathout N., 2011, « Une approche topologique de la construction des mots : propositions théoriques et application à la préfixation en *anti-* », in Roché M., Boyé G., Hathout N., Lignon S., Plénat M. (dir.), *Des unités morphologiques au lexique*, Chapitre VI, Paris, Lavoisier : 251-317.
- Honoré J.-P., Paveau M.-A., Périès G. (dir.), 2000, *Noms propres*, *Mots*, 63.
- Huguin M., 2015, *Lexèmes morphologiquement construits sur base de noms propres de personnalités politiques*, Mémoire de Master non publié, Université de Lorraine, France.
- Jonasson K., 1994, *Le nom propre : construction et interprétation*, Louvain la Neuve, Duculot, collection Champs Linguistiques.
- Kleiber G., 1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Recherches Linguistiques n° VI, Études publiées par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, Paris, Klincksieck.
- Kleiber G., 2007, « Sur le rôle cognitif des noms propres », *Cahiers de Lexicologie*, 91, 2 : 151-165.
- Kripke S., 1972/1982, *La logique des noms propres*, Jacob P., Recanati F. (trad.), Paris, Les Éditions de Minuit.
- Lasserre M., 2016, *De l'intrusion d'un lexique allogène. L'exemple des éléments néoclassiques*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Toulouse – Jean Jaurès.
- Laurent N. (dir.), 2016, *Noms propres*, *Langue Française*, 190.
- Lecolle M., Paveau M.-A., Reboul-Touré S. (dir.), 2009, *Le nom propre en discours*, *Les Carnets du Cediscor*, 11.
- Leroy S., Roger C., 2014, « Les verbes construits en *-is(er)* sur bases noms propres » in Villoing F., David S., Leroy S. (dir.), *Foisonnements morphologiques*, *Études en hommage à Françoise Kerleroux*, Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest : 229-248.
- Leroy S., 2004, *Le nom propre en français*, Paris, Ophrys, collection L'essentiel Français.
- Leroy S. (dir.), 2005, *Noms propres : la modification*, *Langue Française*, 146.
- Lignon S., Namer F. (dir.), 2012, *La composition néoclassique : nouvelles données, nouveaux usages, nouvelles définitions*, *Verbum* n°2, Nancy, Presses Universitaires de Nancy - Éditions Universitaires de Lorraine.
- Lignon S., Plénat M., 2009, « Échangisme suffixal et contraintes phonologiques », in Fradin B., Montermini F., Plénat M. (dir.), *Aperçu de morphologie du français*,

- Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, collection Sciences du Langage : 65-81.
- Lignon S., 2000, *La suffixation en -ien – Aspects sémantiques et phonologiques*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Toulouse II – Le Mirail.
- Lyons J., 1977/1978, *Éléments de sémantique*, Durand J. (trad.), Paris, Larousse, collection Langue et Langage.
- Matthews P. H., 1974, *Morphology. An Introduction to the Theory of Word-Structure*, Cambridge, Cambridge University Press.
- McCarthy J., Prince A., 1993, *Prosodic Morphology : Constraint Interaction and Satisfaction*, Rutgers University, Center for Cognitive Science, Technical Report 3.
- Mill J. S., 1843/1865, *Système de logique déductive et inductive*, Peisse L. (trad.), Paris, Librairie philosophique de Ladrangue.
- Molino J., 1982, « Le nom propre dans la langue ». *Langages*, 66 : 5-20.
- Molino J. (dir.), 1982, *Le Nom Propre*, *Langage*, 66.
- Noailly M. (dir.), 1995, *Nom propre et nomination*, Actes du colloque de Brest, 21-24 avril 1994, Paris, Klincksieck.
- Plénat M., 2011, « Enquêtes sur divers effets des contraintes dissimilatives en français » in Roché M., Boyé G., Hathout N., Lignon S., Plénat M. (dir.), *Des unités morphologiques au lexique*, chapitre IV, Paris, Hermès Lavoissier : 145-190.
- Rastier F., 1999, « Dalla significazione al senso : per una semiotica senza ontologia », *Eloquio del senso*, a cura di Pierluigi Basso e Lucia Corrain, Costa, Nolan, Milan : 213-240.
- Roché M., 2011, « Quel traitement unifié pour les suffixations en *-isme* et en *-iste* ? » in Roché M., Boyé G., Hathout N., Lignon S., Plénat M. (dir.), *Des unités morphologiques au lexique*, Chapitre III, Paris, Lavoisier : 69-139.
- Roché M., Plénat M., 2014, « Le jeu des contraintes dans la sélection du thème présuffixal », Actes du 4<sup>e</sup> Congrès mondial de linguistique française, Berlin, Allemagne, 19-23 juillet 2014, *SHS Web of Conferences* 8 : 1863-1878, en ligne.
- Russell B., 1905, « On denoting », *Mind*, New Series, Vol. 14, 56, Oxford : Oxford University Press : 479-483.
- Saussure L. F., 1916/1995, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Vaxelaire J.-L., 2005, *Les noms propres — Une analyse lexicologique et historique*, Paris, Honoré Champion.

- Vaxelaire J.-L., 2016, « De la définition linguistique du nom propre », *Langue française*, 190 : 65-78.
- Villoing F., 2012, « Contraintes de taille dans les mots composés : quand la phonologie entre en concurrence avec les contraintes morphologiques », Actes du 3<sup>e</sup> Congrès mondial de linguistique française, Université Lumière Lyon 2, France, 4-7 juillet 2010, *SHS Web of Conferences 1* : 1425-1440, en ligne.
- Wilmet M., 1991, « Nom propre et ambiguïté », *Langue française*, 92 : 113-124.
- Wilmet M., 2016, « Ces noms communément appelés propres et improprement appelés communs », *Langue française*, 190 : 15-28.